



FORMATION MULTIPOLE ET PLURIDISCIPLINAIRE
EN DEVELOPPEMENT RURAL



- Module 1/8 -

Economie sociale

- chapitre 0/18 -

Introduction générale

Auteur : Michel Garrabé

2007



Education and Culture DG

Tempus

Tous les manuels vous le diront, pour être efficace, l'économie doit privilégier l'intérêt particulier sur les valeurs éthiques. L'incontournable principe d'optimisation Parétien atteste d'ailleurs que tout optimum social peut correspondre à une situation redistributive spécifique, c'est-à-dire à une préférence morale particulière.

De telle sorte que l'éthique n'est jamais bien loin de l'économie, mais qu'il est nécessaire de ne pas mélanger les choses. Chacun chez soi ! A l'économie la responsabilité de produire des richesses au moindre coût, à l'éthique celle de partager les résultats.

Ce point de vue, il faut le reconnaître, n'a pas toujours été celui des fondateurs. Ni A.Smith, ni L.Walras ne pensaient les choses ainsi. L'apparition des préoccupations morales, n'est pas nouvelle en économie. De nombreux auteurs s'y sont intéressés. Ce sont les néo-libéraux qui ont contribué à vider l'acte de produire de toute substance sociale et sociétale. Des économistes comme K.J.Arrow, A.Hirschman ou A.K.Sen, se sont élevés avec vigueur contre cette caricature.

Le premier en introduisant la confiance, comme institution informelle dans l'échange¹, le second en requerrant la bienveillance, écrit « *Les économistes ont reconnu récemment l'existence d'une série de domaines, (...) où la performance du marché serait grandement améliorée si on lui infusait de la «bienveillance», (...) l'efficacité économique et l'entreprise ont pour prémisses que la confiance existe entre les parties contractantes, et cette confiance doit être autonome, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être étroitement liée à l'intérêt particulier* »².

Enfin le troisième économiste, A.K.SEN, écrit : « *l'expérience montre que ces bonnes vieilles qualités morales que sont la loyauté, la confiance, l'estime réciproque, le sens du devoir, etc., jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement au jour le jour d'une économie de marché* »³.

Ces qualités sociétales indispensables se rencontrent-elles dans le secteur privé ? Certainement, mais de façon non systématique du fait de la prégnance de l'idéologie utilitariste, difficilement dissociable de la recherche lucrative systématique. De plus lorsqu'il y a bienveillance ou confiance celles-ci sont nécessairement limitées à l'acte contractuel en question, mais ne constituent pas, l'atmosphère générale des milieux d'affaires, plutôt adeptes d'une asymétrie d'informations favorable à l'obtention d'une position dominante.

L'émergence d'une éthique interne et externe dans la gestion des entreprises (alter management) est une avancée intéressante, à la condition qu'il s'agisse d'autre chose que d'une stratégie nouvelle d'exploitation de « niches » que constituent les consommateurs/citoyens.

Le XXI^{ème} siècle sera t-il celui de l'éthique économique ?

Ce qui est réellement nouveau, c'est la concrétisation du débat resté pendant longtemps spéculations de spécialistes. Aujourd'hui l'éthique économique est une discipline participant de la formation des futurs entrepreneurs, dans les écoles de gestion.

¹ Arrow K.J. (1972) : Gifts and exchanges.philosophy and public affair N° 1.

² Hirschman A (1984) : « Moralité et sciences sociales », in L'économie comme science morale et politique, éd. Le Seuil/Gallimard, p.105.

³ Sen A. K. (1991) : Ethique et économie, Paris Payot (p.14)

De nombreux facteurs peuvent expliquer l'émergence de ces préoccupations, dans les pays du Nord, notamment :

- la sensibilisation aux problèmes de la pauvreté
- le concernement des risques d'exclusion
- l'émiettement du lien social
- l'émergence des droits des minorités
- la surconsommation de ressources non renouvelables
- l'apparition de risques globaux etc...

Le commerce éthique, la question de l'épargne solidaire, et celle des placements éthiques, sont devenus des variantes du modèle comportemental du consommateur/épargnant dans les nouvelles approches du développement durable.

L'invention de la durabilité, et du principe de précaution sont porteurs de préceptes moraux élargissant leur cadre dans l'espace et dans le temps. Dans l'espace à la planète entière, dans le temps aux générations à venir. Ce contexte fait que l'éthique et la citoyenneté deviennent progressivement des mots d'ordre du secteur marchand. Ce qui reste à craindre, comme nous l'avons souligné, c'est que les entreprises du secteur privé traditionnel ne cherchent qu'à rentabiliser leur moralité stratégique.

Dans cette situation, il reste un secteur, plutôt mal identifié à ses frontières (notamment dans ses rapports avec l'Etat), et donc plutôt mal connu dans ses effets, qui présente des qualités sociétales indispensables à des performances socialement acceptables. Il s'agit du secteur de l'économie sociale. Les organisations de l'économie sociale, des secteurs marchand et non marchand vont voir leur place et leur rôle considérablement amplifié.

Leur rôle traditionnel a été et reste encore :

- **de satisfaire une part importante des besoins sociaux**, que la réduction, par le marché du champ économique à la demande solvable et au travail salarié, ne prenait plus en compte,
- **d'assurer une autre solidarité** que celle proposée par les institutions publiques qui confine à la seule assistance.

Contre ce dualisme, « la mission de l'économie sociale, est d'organiser la solidarité pour remettre ses bénéficiaires en situation de réciprocité »⁴.

Comment définir ce secteur ? On peut dire que l'économie sociale est un secteur productif qui présente une double caractéristique⁵.

- **Une caractéristique productive**, renvoyant à une production matérielle de biens et de services, organisée autour d'une entreprise, contribuant à l'accroissement net de richesse et d'emploi.

Une caractéristique sociale, comprenant à la fois une production non économique (et pas simplement non marchande), mais également la référence à des principes de fonctionnement propres. Cette production sociale s'analyse comme une contribution au développement démocratique, par la promotion et la diffusion de valeurs de solidarité et de citoyenneté. Qu'il soit bien clair que l'acceptation du terme de démocratie ne se réfère pas exclusivement à une pratique électorale ou à des organisations formelles⁶.

⁴D.Demoustier (1999) :L'économie sociale toujours à réinventer (entretien) Alternatives économiques.

⁵Chantier de l'économie sociale du Québec.

⁶A.K.Sen (1999) :Un nouveau modèle économique Paris Odile Jacob.

En tant qu'ensemble, l'économie sociale correspond à des activités issues d'organisations caractéristiques d'un « entrepreneuriat collectif » dont les modalités de gouvernance répondent à des principes précis⁷, parmi lesquels on peut souligner la primauté des services à la collectivité sur la recherche du profit, ou encore la modalité démocratique de décision indépendante de la participation financière des acteurs.

Le domaine de l'économie sociale est celui des mouvements coopératifs, mutualistes, associatifs et des fondations, avec une mention spécifique pour les organisations non gouvernementales (ONG), qui sont des associations à caractère international.

Ces organisations, présentent des spécificités selon les pays, du fait des différences de règles juridiques qui réglementent leurs statuts. Parfois ces règles peuvent constituer des atteintes aux principes fondamentaux de ces organisations. Ainsi un des principes important du secteur est la liberté de création d'une structure, par exemple une association. Lorsque les règles de constitution mentionnent une obligation d'autorisation de la part des pouvoirs publics, au lieu d'une simple obligation de déclaration, on peut considérer que la réglementation retire d'un côté ce qui est accordé d'un autre.

Malgré ces difficultés à émerger dans des contextes socio politiques où le contrôle public est particulièrement vigilant, ce qui a été le cas à l'origine du développement du secteur en Europe⁸, l'économie sociale est porteuse d'un certain nombre de forces que ne détiennent ni le secteur public ni le secteur privé.

Le domaine de l'activité économique, n'est donc plus considéré aujourd'hui comme un modèle alternatif du modèle capitaliste, il ne se réduit pas non plus à être un simple auxiliaire des régulations privées et publiques. Il est un véritable opérateur de transformation de la réalité économique et sociale, notamment par sa capacité à générer des capacités d'accès⁹, auprès des acteurs exclus (pour des raisons de santé, de formation ou autres...), limitant de ce fait la propagation des crises¹⁰ et permettant d'inventer des solutions individualisées.

Ce rôle nouveau, important, rend d'autant plus indispensable aujourd'hui, l'identification et la mesure des actions de ce secteur. Parmi toutes les raisons que l'on peut invoquer pour son évaluation, trois me semblent devoir être soulignées :

- Une raison interne, l'évaluation c'est l'assurance de la transparence, qui est une condition de la pérennité de l'action.
- Une première raison externe, qui relève du besoin de communication sur le caractère alternatif ou complémentaire de ces structures de production, il convient de « prouver » son efficacité productive.
- Enfin, une deuxième raison externe, qui concerne la mesure des retombées économiques et sociales des subventions qui peuvent leur être affectées, ce à quoi les pouvoirs publics semblent aujourd'hui résolus.

Mesurer les effets de ce secteur d'activité consistera à attribuer une valeur à ses différentes productions. Préalablement à cet objectif, il conviendra d'identifier les composantes marchandes ou non de ces productions, et de proposer des moyens techniques pour en réaliser la mesure.

⁷ Voir infra chapitre 3.

⁸ En France en 1791, dans une période pourtant d'éveil des libertés, une loi interdit les groupements professionnels, qui ne seront autorisés qu'en 1884.

⁹ Les capacités de A.K.Sen.

¹⁰ Ce que nous nommerons une capacité de résilience.